

<b>SPRING</b>	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page 1 de 5	
		Fiche n° 20163	version 3.0
<b>SUBITO POUDRE FOURMIS AU PYRETHRE</b>		Date de création : 01/2002	
		Mise à jour : 02/12/2020	

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE

**NOM COMMERCIAL : POUDRE FOURMIS AU PYRETHRE**  
**NUMERO UFI : 0T0C-Y2EA-VRKA-H6RA**  
**MARQUE COMMERCIALE : SUBITO**

**TYPE DE PRODUIT : TP19 - Répulsif et appâts.**

**USAGE : Répulsif pour insectes (fourmis, cafards, araignées, acariens...)**

**FORMULATION : DP - Poudre pour poudrage**

**RESPONSABLE DE LA MISE SUR LE MARCHE :**

**SPRING**  
**ZI du Bois de Leuze**  
**13310 SAINT MARTIN DE CRAU**  
**Tel : 04.90.47.17.66**      **Fax : 04.90.47.23.55**  
[oliviersubito@free.fr](mailto:oliviersubito@free.fr)      [www.spring-subito.com](http://www.spring-subito.com)

° **TELEPHONE EN CAS D'URGENCE : STE SPRING : 0490471766**

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange :

Conformément au Règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations :

Danger pour le milieu aquatique toxicité à long terme (chronique), Catégorie 1, H410  
 Danger pour le milieu aquatique toxicité à court terme (aiguë), Catégorie 1, H400

### 2.2. Eléments d'étiquetage :

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement selon le règlement 1272/2008 :



Phrases de risque :

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à longs termes.

Conseils de prudence :

P102 : Tenir hors de portée des enfants.  
 P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.  
 P391 : Recueillir le produit répandu.  
 P501 : Eliminer l'emballage vide ou le récipient non utilisé en déchèterie conformément à la réglementation nationale.

<b>SPRING</b>	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page 2 de 5	
		Fiche n° 20163	version 3.0
<b>SUBITO POUDRE FOURMIS</b>  <b>AU PYRETHRE</b>		Date de création : 01/2002	
		Mise à jour : 02/12/2020	

### 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom de la substance	Contenance de la formulation	N° CAS	N° CE	Classification de la substance
Extrait de Chrysanthemum cinerariaefolium produit à partir de fleurs de Tanacetum cinerariifolium ouvertes et matures avec un dioxyde de carbone supercritique	2,5 g/kg	89997-63-7	289-699-3	Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H332 Skin Sens. 1B - H317 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410

### 4. PREMIERS SECOURS

**En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin**

**Inhalation** : Transporter le patient à l'air libre.

**Contact avec la peau** : Laver abondamment la peau avec du savon et de l'eau. Retirer les vêtements souillés et nettoyer la peau sous-jacente.

**Contact avec les yeux** : Laver immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau en maintenant les paupières ouvertes.

Consulter un spécialiste si une douleur ou une rougeur apparaît ou persiste

**Ingestion** : L'ingestion de grandes quantités de produit est peu probable sauf en cas d'acte délibéré. Dans ce cas, boire 1 à 2 verres d'eau et induire le vomissement si le patient est conscient.

Consulter obligatoirement un médecin.

**Antidote** : Sulfate d'atropine : 2 à 5 mg par voie intraveineuse à intervalles réguliers de 15 minutes. Maintenir pendant 48H.

**Traitement** : En général le traitement doit être symptomatique et destiné à compenser les effets observés.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Moyens d'extinction appropriés** : Produit ininflammable.

**Risques spéciaux** : Fumées toxiques pouvant se former lors de la combustion des produits ou de leur exposition à la chaleur.

**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants** : Les intervenants doivent être qualifiés et munis d'appareils respiratoires homologués.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Précautions individuelles** : Dans le cas d'exposition importante utiliser des appareils de protection Respiratoire.

**Précautions pour la protection de l'environnement** : Contenir les déversements et les récupérer au moyen de sable ou tout autre matériau inerte absorbant. Protéger les égouts pour éviter tout risques de pollution Les déversements devront être acheminés vers des centres de traitement.

<b>SPRING</b>	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page 3 de 5	
		Fiche n° 20163	version 3.0
<b>SUBITO POUDRE FOURMIS</b> <b>AU PYRETHRE</b>		Date de création : 01/2002	
		Mise à jour : 02/12/2020	

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Manipulation** : Ne pas fumer, ne pas boire, ne pas manger pendant l'utilisation. Eviter les expositions répétées.

**Conseil d'utilisation** : Ventilez les locaux de travail..

**Stockage** : Stocker sous clé et sous abri à l'écart des sources de chaleur

Conserver à l'écart des aliments et des boissons y compris ceux pour animaux.

Conserver hors de portée des enfants.

Conserver à la température ambiante normale ( < 35° ) à l'écart des lessives alcalines

**Matières incompatibles** : Bases fortes

**Matériaux d'emballage recommandés** : Emballages d'origine en PET et PE

**Matériaux d'emballage déconseillés** : Emballages en acier non revêtu.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

**Paramètres de contrôle** : Eviter la création de fumées ou brouillards.

Il est recommandé de maintenir la concentration de l'air en brouillard au dessous de 5 mg/m3.

**Equipements de protection individuelle** : Porter gants, masques et lunettes de protection

lorsqu'un contact avec l'œil est susceptible de se produire.

Charger immédiatement tout vêtement souillé.

**Limite d'exposition** : Extrait de *Chrysanthemum cinerariaefolium* 1 mg/m3 à 100 %

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : poudre

Couleur : Ambré

Odeur : Neutre

PH : NC

Point éclair : NC

Unités d'explosivité NC:

Inflammabilité (solide, gaz) :

Densité relative : NC

Masse volumique apparente :

Hydro solubilité : Entière

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

**Conditions à éviter** : Eviter le stockage à des températures inférieures à 0°C

**Matières à éviter** : Bases et oxydants forts.

**Produits de décomposition dangereux** : Une décomposition incomplète génère de la fumée et des gaz dangereux dont le monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxyde de soufre, acide phosphorique, acide chlorhydrique, chlorobenzène, pentoxyde de phosphore, oxyde d'azote.

<b>SPRING</b>	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page 4 de 5	
		Fiche n° 20163	version 3.0
<b>SUBITO POUDRE FOURMIS</b>  <b>AU PYRETHRE</b>		Date de création : 01/2002	
		Mise à jour : 02/12/2020	

## 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

### Données pour la matière active à 100% :

*Toxicité aigue par ingestion* : DL 50 rat = 1030 - 2370 mg/kg

*Toxicité aigue par inhalation* : CL 50 rat = 3,4 mg/L (4H)

*Toxicité aigue par contact avec la peau* : DL 50 lapin = 2000 mg/kg

## 12. INFORMATION ECOLOGIQUE

*Persistance et dégradabilité* : Produit se dégradant lentement sous le sol et rapidement dégradé par la lumière du soleil

*Ecotoxicité* : Toxique pour les organismes aquatiques, les oiseaux et les abeilles.

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### *Déchets (produit non utilisé) :*

- Ne pas déverser au sol, à l'égout, ni dans un cours d'eau
- Manipuler le produit avec des gants, le placer pour élimination dans son emballage d'origine
- Eliminer conformément aux dispositions réglementaires nationales dans un centre des déchets dangereux ou spéciaux
- Classification : déchet liquide contenant des substances dangereuses (déchets dangereux)

### *Emballages vides souillés (produit utilisé) :*

Au cas où les emballages ne sont pas rincés :

- Conserver l'étiquette d'origine sur chacun des récipients
- Eliminer ou recycler conformément aux dispositions réglementaires nationales dans un centre des déchets dangereux ou spéciaux
- Classification : emballages contenant des résidus de substances dangereuses (déchet dangereux)

## 14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

### REGLEMENTATION GENERALE :

Par voie terrestres : ADR/RID : NON REGLEMENTE

Par voies maritimes : IMDG/OMI

N° UN	3077
CLASSE	9
I.D.N°	90
GROUPE	III

Désignation officielle de transport : UN3077 Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, 9, III (Extrait de *Chrysanthemum cinerariaefolium*).

Par voie aérienne : IATA/OACI-

N° UN	3077
CLASSE	9
I.D.N°	90
GROUPE	III

Désignation officielle de transport : UN3077 Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, 9, III (Extrait de *Chrysanthemum cinerariaefolium*).

<b>SPRING</b>	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page 5 de 5	
		Fiche n° 20163	version 3.0
<b>SUBITO POUDRE FOURMIS</b>  <b>AU PYRETHRE</b>		Date de création : 01/2002	
		Mise à jour : 02/12/2020	

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Dispositions particulières :

*Aucune donnée n'est disponible.*

Etiquetage des biocides (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) :

Nom	CAS	g/kg	TP
<i>Extrait de Chrysanthemum cinerariaefolium produit à partir de fleurs de Tanacetum cinerariifolium ouvertes et matures avec un dioxyde de carbone supercritique</i>	89997-63-7	2,5	19

Evaluation de la sécurité chimique :

*Aucune donnée n'est disponible.*

## 16. AUTRES INFORMATIONS

*Modifications suite au passage de la version 2.1 à la version 3.0 : Changement de nom commercial, changement du nom de la matière active, passage de TP18 à TP19.*

Les informations contenues dans ce document reflètent l'état actuel des connaissances de la SARL SPRING et ne sont censées décrire le produit qu'en terme de sécurité et de protection de la santé. Du fait que les conditions d'utilisation sont extérieures au contrôle de la SARL SPRING, toutes les recommandations où suggestions sont données sans garantie et la SARL SPRING rejettent toute responsabilité pour pertes ou dommages encourus du fait de l'utilisation de ces informations. Les clients doivent s'assurer que le produit est adapté à son utilisation particulière. De plus, aucun élément de ce document ne devra être interprété comme une recommandation pour utiliser tout produit en conflit avec un brevet existant.